



**COMMUNE DE HINDISHEIM**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 10 AVRIL 2018**

**Convocation du 03 avril 2018**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2018 ;
- 2) Approbation du budget primitif 2018 : Budget général ;
- 3) Attribution de la subvention 2018 aux associations pour services rendus ;
- 4) Attribution de la subvention 2018 au CCAS ;
- 5) Vote des trois taxes locales 2018 ;
- 6) Transfert à la SEML UME de la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique ;
- 7) Création d'un contrat d'apprentissage au secrétariat de la mairie ;
- 8) Création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe ;
- 9) Rythmes scolaires : Fixation des jours et des horaires de classe ;
- 10) Ecole élémentaire : Prise en charge d'un déplacement dans le cadre du projet « Petzi » ;
- 11) Lot de chasse n°02 : Agrément de nouveaux permissionnaires ;
- 12) Projet « Wacht » : Attribution du marché pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux ;
- 13) Taxe de l'affichage publicitaire ;
- 14) Divers.

**PRESENTS :** Mmes Christelle SCHNEIDER - Marthe HURTER – Marie-Noëlle LAUER – Céline MARTZ-OFFERLE - Marie-Claire MUTSCHLER - Clarisse NOISIEZ  
MM. Pascal NOTHISEN – Nicolas NIEDERGANG– Alfred PERRAUT – Eric CROIZET - Alain MUTSCHLER

**Absents excusés :** M. Jacky EBER (procuration à M. Nicolas NIEDERGANG)  
Mme Fabienne REINLING (procuration à Mme Christelle SCHNEIDER)  
Mme Chantal MATARAZZI  
M. Jean-Luc HILL

**M. Jacky EBER a rejoint la séance au point n°13**

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER

**Point à ajouter à l'ordre du jour :**

**Point n° 14 : Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe de l'extension de la zone artisanale**

Accord à l'unanimité pour ajouter ce point.

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

- vu la réunion de la commission des finances du 05/04/2018 qui portait sur les orientations budgétaires 2018 ;
- après avoir pris connaissance des propositions budgétaires faites par le Maire pour 2018

**Décide à l'unanimité**

**D'adopter le Budget Primitif 2018 - Budget Général proposé qui porte sur la balance suivante :**

	DEPENSES				RECETTES				
	Réelles	OP/ordre	Restes à réaliser	TOTAL	Réelles	Affect résultat	OP/ordre	Restes à réaliser	TOTAL
<b>Fonctionnement</b>	886 834.92	540 433.01		1 427 267.93	735 118.00				735 118.00
Report N-1						692 149.93			692 149.93
<b>TOTAL</b>	<b>886 834.92</b>	<b>540 433.01</b>		<b>1 427 267.93</b>	<b>735 118.00</b>	<b>692 149.93</b>			<b>1 427 267.93</b>
<b>Investissement</b>	833 724.00	6 200.00	95 845.00	935 769.00	164 045.00		546 633.01	30 000.00	740 678.01
Report N -1						195 090.99			195 090.99
<b>TOTAL</b>	<b>833 724.00</b>	<b>6 200.00</b>	<b>95 845.00</b>	<b>935 769.00</b>	<b>164 045.00</b>	<b>195 090.99</b>	<b>546 633.01</b>	<b>30 000.00</b>	<b>935 769.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 720 558.92</b>	<b>546 633.01</b>	<b>95 845.00</b>	<b>2 363 036.93</b>	<b>899 163.00</b>	<b>887 240.92</b>	<b>546 633.01</b>	<b>30 000.00</b>	<b>2 363 036.93</b>

Le Budget est adopté au niveau du chapitre.

### 3) ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2018 AUX ASSOCIATIONS POUR SERVICES RENDUS

Le maire rappelle que le conseil municipal avait adopté le principe de décider annuellement l'allocation d'une subvention pour services rendus aux associations sollicitées pour l'animation de manifestations décidées par la municipalité.

Dès lors il soumet à l'appréciation des conseillers le calendrier de ces manifestations organisées par la commune en 2017 ainsi que la liste des associations participantes à l'animation des cérémonies organisées par la municipalité.

Mme Christelle SCHNEIDER et M. Alfred PERRAUT ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer une subvention, en remerciement, pour services rendus aux associations suivantes :**

**Musique Espérance-St Etienne : 200 €**

**Chorale Ste Cécile : 200 €**

- **D'octroyer une subvention de 600 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de HINDISHEIM pour services rendus et participation à la cotisation de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin.**
- **D'autoriser le maire à verser ces subventions.**

### 4) ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2018 AU CCAS

Vu le budget primitif communal pour l'année 2018

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **D'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de HINDISHEIM un premier acompte au titre de la subvention de fonctionnement de 5 000 €.**

**Il charge le maire d'exécuter cette décision.**

## **5) VOTE DES TROIS TAXES LOCALES 2018**

Le Conseil Municipal

- après avoir constaté les recettes prévisibles 2018

**Décide à l'unanimité**

**De ne pas augmenter les taux des taxes locales et par conséquent de les maintenir aux taux suivants :**

➤ <b>Taxe d'habitation</b>	<b>12.64 %</b>
➤ <b>Taxe foncière bâtie</b>	<b>3.83 %</b>
➤ <b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>36.88 %</b>

## **6) TRANSFERT A LA SEML UME DE LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

La commune de Hindisheim a conclu en date du 12 mai 2000 la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique avec la Régie Usines Municipales d'Erstein (UME).

Afin de consolider le statut d'entreprise locale de distribution des UME dans un environnement technique, économique et juridique en pleine mutation, et d'apporter un service optimum aux usagers, la Ville d'Erstein a décidé la transformation de la Régie en une société d'économie mixte locale (SEML) permettant l'association à un important partenaire industriel, le groupe Electricité de Strasbourg (ÉS).

La SEML UME, créée en décembre 2017 et actuellement dépourvue d'activité opérationnelle, se substituera le 1er juin 2018 à la Régie, laquelle sera alors dissoute.

La SEML UME exercera les mêmes missions que la Régie. Outre les moyens de cette dernière, elle bénéficiera de l'expertise et des ressources du groupe ÉS.

Afin d'assurer la continuité du service public de distribution d'électricité, il convient pour la Ville d'autoriser le transfert de la Régie UME à la SEML UME, au 1er juin 2018, de la convention de concession du 12 mai 2000. A compter de cette date, la convention se poursuivra à l'identique entre la Ville et son concessionnaire, la SEML UME.

Cela exposé, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération qui suit :

Le Conseil,

VU la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique conclue le 12 mai 2000 avec la Régie UME  
VU les statuts de la SEML UME,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service public de distribution d'électricité dans le contexte de la transformation, effective au 1er juin prochain, de la Régie UME en SEML,

APRÈS en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- d'autoriser le transfert de la Régie UME à la SEML UME, au 1er juin 2018, de l'ensemble des droits et obligations prévus par la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 12 mai 2000 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents et à faire toutes démarches nécessaires ou utiles dans le cadre de la substitution de la SEML UME à la Régie UME au 1er juin 2018.

#### **7) CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

Afin d'anticiper l'avenir et de soutenir les secrétaires, le maire expose qu'il serait opportun de mettre en place un contrat d'apprentissage au sein du secrétariat de la mairie.

Il donne lecture de la candidature de Mme Coralie DUTTER qui souhaite préparer une licence professionnelle Etudes Territoriales Appliquées.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**Décidé à l'unanimité**

- **De recourir au contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2018-2019 au secrétariat de la mairie de Hindisheim,**
- **D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget.**

#### **8) CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Mme Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire, rappelle que, par délibération du 26 mai 2015, un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles avait été renouvelé.

Le contrat de Mme Géraldine WALTER arrivant à échéance au 31 mai 2018 et suite à l'obtention du concours, Mme SCHNEIDER propose la création du poste d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, sur la base d'une durée hebdomadaire de 29h41mn, soit 29.69/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

**Décide à l'unanimité**

- **La création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles sur la base d'une durée hebdomadaire de 29h41mn, soit 29.69/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.**

**L'agent bénéficiera de l'Indemnité d'Administration et de Technicité conformément à la délibération du 20/03/2013.**

**Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant Statut de la Fonction Publique Territoriale.**

#### **9) RYTHMES SCOLAIRES : FIXATION DES JOURS ET DES HORAIRES DE CLASSE**

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 qui permet aux Communes de déroger à l'organisation de la semaine à 4,5 jours dans les établissements de maternelles et d'élémentaires publics,

**Considérant** les consultations menées auprès des parents d'élèves, ainsi que les enseignants et les représentants des parents d'élèves au sein des Conseils d'école, il ressort le souhait très majoritairement exprimé d'un retour à la semaine des 4 jours à la rentrée 2018-2019. L'organisation des horaires retenue est la suivante :

- Pour l'école maternelle :

	Début matinée	Fin de matinée	Début après-midi	Fin après-midi
Lundi	8h00	11h30	13h30	16h00
Mardi	8h00	11h30	13h30	16h00
Mercredi				
Jeudi	8h00	11h30	13h30	16h00
Vendredi	8h00	11h30	13h30	16h00

- Pour l'école élémentaire :

	Début matinée	Fin de matinée	Début après-midi	Fin après-midi
Lundi	8h05	11h35	13h35	16h05
Mardi	8h05	11h35	13h35	16h05
Mercredi				
Jeudi	8h05	11h35	13h35	16h05
Vendredi	8h05	11h35	13h35	16h05

**Dans ces conditions,**

**Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité**

- d'émettre un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019 avec les horaires suivants :

- Pour l'école maternelle :

	Début matinée	Fin de matinée	Début après-midi	Fin après-midi
Lundi	8h00	11h30	13h30	16h00
Mardi	8h00	11h30	13h30	16h00
Mercredi				
Jeudi	8h00	11h30	13h30	16h00
Vendredi	8h00	11h30	13h30	16h00

- Pour l'école élémentaire :

	Début matinée	Fin de matinée	Début après-midi	Fin après-midi
Lundi	8h05	11h35	13h35	16h05
Mardi	8h05	11h35	13h35	16h05
Mercredi				
Jeudi	8h05	11h35	13h35	16h05
Vendredi	8h05	11h35	13h35	16h05

- de charger M. le maire d'en informer les services de l'éducation nationale.

**10) ECOLE ELEMENTAIRE : PRISE EN CHARGE D'UN DEPLACEMENT DANS LE CADRE DU PROJET « PETZI »**

Madame Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire, expose que la Commune a été contactée par l'ensemble des classes de l'école élémentaire, au sujet de l'exposition sur le thème de Petzi, célèbre personnage de bande-dessinée.

Dans le cadre de cette exposition, M. Thierry CAPEZZONE, l'actuel illustrateur de Petzi, est intervenu à l'école élémentaire le vendredi 16 mars 2018.

M. CAPEZZONE étant logé pendant son séjour en Alsace à Colmar, l'école élémentaire sollicite la prise en charge exceptionnelle de 92.07 € TTC pour couvrir les frais de déplacement de M. CAPEZZONE effectué par la société TAXI HINDISHEIM entre COLMAR et HINDISHEIM.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré  
Décide à l'unanimité**

- **De prendre en charge le déplacement de M. CAPEZZONE entre COLMAR et HINDISHEIM, dans le cadre de l'exposition sur le thème de Petzi,**
- **D'autoriser le Maire à verser le montant de 92.07€ TTC à la société TAXI HINDISHEIM.**

### **11) LOT DE CHASSE N°02 : AGREMENT DE NOUVEAUX PERMISSIONNAIRES**

Le maire expose avoir reçu une demande de M. Dominique WIRTH, locataire de chasse du lot n°02, sollicitant l'acceptation par le conseil municipal de deux nouveaux permissionnaires.

Vu l'article 25 du cahier des charges des locations des chasses communales du Bas-Rhin pour la période de location du 02 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024

Vu les dossiers fournis concernant les candidats suivants :

- M. HECKMANN Germain domicilié 6 impasse des boulangers 67150 NORDHOUSE
- M. ROHMER Guy domicilié 47 rue Principale 67210 VALFF

Vu l'avis favorable de la commission communale consultative de la chasse réunie en séance du 09/04/2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **D'enregistrer les personnes citées ci-dessus en qualité de permissionnaires pour le lot n° 2.**

**Il autorise le maire à signer toute pièce s'y afférente.**

### **12) PROJET « WACHT » : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LE DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX**

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, adjoint au Maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité rappelle que suite au conseil municipal du 16 novembre 2017 une consultation pour désigner une société spécialisée dans le diagnostic amiante et plomb avant travaux a été lancée.

A l'issue de cette consultation, quatre propositions ont été réceptionnées :

- AC Environnement de SCHILTIGHEIM
- Apave de MULHOUSE
- Socotec de STRASBOURG
- Habitat Santé et Environnement de STRASBOURG

La commission d'analyse des marchés a examiné ce dossier le 05 avril 2018 et a donné un avis favorable pour confier ce marché à la société Habitat Santé et Environnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De confier le diagnostic amiante et plomb avant travaux de la « Wacht » à la Société Habitat Santé et Environnement de STRASBOURG, sachant que le montant sera déterminé en fonction du nombre de prélèvements effectués.**
- **D'autoriser le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y afférentes.**

**M. Jacky EBER rejoint la séance.**

**13) TAXE DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE**

**Vu** la délibération du 29/08/1988 instaurant la taxe sur les emplacements publicitaires au 1<sup>er</sup> janvier 1990,  
**Vu** la délibération du 17/08/1995 décidant de la reconduction de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes,  
**Vu** la réforme des taxes locales sur la publicité extérieure du 04/08/2008,  
**Vu** l'article L2333-9 du CGCT fixant les tarifs maximaux applicables en 2018,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **D'appliquer pour 2018 sur le territoire du ban communal les tarifs prévus par le droit commun, à savoir 15.70 € par an et m2 de superficie utile pour les supports non numériques et le triplement pour les supports numériques, sachant que le tarif est révisable annuellement par décision préfectorale,**
- **De charger le maire de l'application de ces mesures et l'autorise à signer tous les documents y afférents.**

**14) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE**

Le Maire expose que suite au transfert de la Zone artisanale à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à compter du 1er janvier 2017 des écritures comptables de transfert du BUDGET ANNEXE de la ZONE ARTISANALE vers le BUDGET GENERAL de la COMMUNE ont été nécessaires. Bien qu'aucune opération budgétaire n'ait été effectuée en 2017, le transfert a nécessité des opérations comptables au niveau des comptes de la trésorerie, et, de ce fait, l'établissement par le comptable d'un compte de gestion que le conseil municipal est amené à adopter.

**Le Conseil Municipal**

**Conformément au transfert de la Zone Artisanale à la Communauté de Commune du Canton d'Erstein à compter du 1er janvier 2017,**

**Après s'être fait présenter les écritures de transfert ou d'intégration des résultats par opération d'ordre non budgétaire du Budget de la Zone artisanale vers le Budget Général de la Commune**

**Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## 15) DIVERS

### a) Informations

- Après analyse de différents devis, la commission analyse des marchés a choisi la société COLAS pour les divers travaux d'entretiens de la voirie.
- Deux tilleuls du City-stade ont été détruits pendant le week-end de Pâques.
- Michel BERNHARD : Nouveau référent de la gendarmerie d'Erstein.
- Remerciements à l'ensemble des participants à l'Osterputz du 07 avril 2018.
- Mandaté par la Communauté de Communes, le cabinet Cibles et Stratégies a effectué un audit sur les différents commerces et artisans du village. Les résultats seront prochainement connus, le but étant d'identifier tout ce qui peut favoriser la pérennité de ces commerces.

### b) Urbanisme

#### Permis de construire

- ZAEGEL Gilles 8 rue Principale  
Construction d'un garage

#### Déclaration préalable

- VETTER Françoise 183 faubourg des Jardins  
Edification d'une clôture  
Accordée
- DEOM Gérard 9 rue des Prunus  
Ravalement des façades, des murets de clôtures et le nettoyage de la toiture  
Accordée
- MARTZ Richard 239 rue du Château  
Isolation extérieure (épaisseur 12cm) et remplacement des tuiles
- Cabinet SCHEUER 244 rue de l'Eglise  
Travaux d'habillage des joues de lucarnes des 6 chiens-assis

#### Certificat d'urbanisme

Maître Martine BENHART  
Cu d'information pour le 178 rue du Moulin

SCP Cherrier et Kuhn  
Cu d'information pour le 3 rue des Prés

SCP François HOLL  
Cu d'information pour une parcelle lieu-dit « Le Niederhamm »

Maître Claire BESANCON  
Cu d'information pour le 23 rue Principale

Maître Philippe TRENS  
Cu d'information pour une parcelle lieu-dit « Woert »

Maître Philippe TRENS  
Cu d'information pour une parcelle lieu-dit « Woert »



c) Planning :

Samedi 14 avril 2018 : Inauguration de la piste cyclable D207

Mardi 17 avril 2018 : Conseil d'école maternelle

Jeudi 24 mai 2018 : Conseil Municipal

Jeudi 05 juillet 2018 : Conseil Municipal

d) Tour de table :

Mme Céline MARTZ OFFERLE déplore le manque de passages piétons entre le début de village (stade de football) et le Foyer. M. le Maire répond que dans un premier temps il est nécessaire de remettre en peinture ceux déjà existants, puis une réflexion devra être menée lors d'une prochaine commission BUS.

M. Jacky EBER explique que lors de l'Assemblée Générale du SIVU, l'ensemble des communes rattachées ont décidé de demander à l'ONF de changer de méthode de travail pour les quatre années à venir, c'est-à-dire de couper les arbres morts et dépérissant, et non les chênes et divers bois sains.

M. Alfred PERRAUT s'interroge sur le bornage définitif au niveau des méandres de l'Andlau. M. Jacky EBER répond qu'il aurait dû être réalisé cette semaine mais qu'il se renseignera lors d'une prochaine réunion.

Mme Marie-Claire MUTSCHLER expose qu'une commémoration sur le centenaire de la Guerre Mondiale a été organisée à KRAUTERGERESHEIM par Mme Johanna MULLER et ses camarades dans le cadre de son projet d'étude. Il serait intéressant de la contacter pour éventuellement organiser une telle commémoration à HINDISHEIM. Mme Christelle SCHNEIDER répond avoir discuté avec elle pendant cette journée et qu'un prochain rendez-vous sera fixé.

Mme Clarisse NOISIEZ demande si la commune a connaissance d'un marquage vert réalisé dans la rue du Faubourg des Jardins. M. Nicolas NIEDERGANG répond que ce sont des relevés dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

Fin de la séance : 22h30